



## **POLITIQUE HABITAT**

### **BORT RENOV' HABITAT**

#### **AIDE MUNICIPALE POUR L'ACQUISITION D'HABITATION PRINCIPALE POUR LES FAMILLES NOMBREUSES**

**\*\*\***

#### **REGLEMENT INTERIEUR**

Adopté par délibération en date du 09 Novembre 2016

## **ARTICLE 1 : STRATEGIE AFFICHEE**

Initier une **POLITIQUE HABITAT** innovante pour :

- Revitaliser le Centre Ville
- Répondre aux enjeux économiques et sociaux

## **ARTICLE 2 : OBJECTIFS DEFINIS**

- Résorber l'habitat vacant
- Revitaliser le Centre Ville
- Aider les familles de conditions modestes à **acquérir une habitation principale**
- Accueillir de nouvelles familles de 3 enfants et plus
- Faciliter l'accession sociale à la propriété privée
- Soutenir l'économie locale dans sa filière B.T.P

## **ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE MUNICIPALE**

**L'aide municipale est accordée en fonction :**

- 1- Du revenu fiscal de référence mentionné sur l'avis d'imposition
- 2- Du barème de l'ANAH  
Afin de favoriser le maximum de personnes éligibles à cette aide, 2 critères ont été retenus :
  - Le critère « modeste »
  - Le critère « Ile de France »
- 3- Composition du foyer familial, 3 enfants et plus rattachés fiscalement ou pour les familles recomposées en fonction du lieu de vie des enfants
- 4- Propriétaire occupant à titre d'habitation principale
- 5- Logement vacant depuis plus de 3 ans avec des majorations dans les cas suivants :
  - 500 euros si l'immeuble est vacant depuis plus de 10 ans
  - 500 euros si l'acheteur arrive d'une commune extérieure à BORT LES ORGUES
- 6- Le périmètre d'action de l'opération est l'ensemble de la Commune de Bort-les-Orgues.

## **ARTICLE 4 : MONTANT DE L'AIDE MUNICIPALE**

- Aide municipale accordée par tranche (voir tableau ci-dessous) après examen du dossier déposé, avec un montant minimal d'aide municipale de 4000 euros et un montant maximal de 5500 euros
  
- Majoration cumulée possible dans les cas suivants :
  - \*500 euros si l'immeuble est vacant depuis plus de 10 ans
  - \*500 euros si l'acheteur arrive de l'extérieur

Etant rappelé que l'aide est cumulable avec le dispositif d'aide à l'acquisition d'habitation principale en centre-ville.

### **TABLEAU RECAPITULATIF CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE MUNICIPALE**

<b>COMPOSITION FAMILIALE</b>	<b>REVENU FISCAL DE REFERENCE</b>	<b>AIDE MUNICIPALE</b>	<b>MAJORATION DE L'AIDE MUNICIPALE</b>	
			<b>Immeuble vacant depuis plus de 10 ans</b>	<b>Habitant extérieur de BORT</b>
2 personnes + 4 enfants	63 620,00 €	4 000,00 €	500,00 €	500,00 €
2 personnes + 5 enfants	70 724,00 €	4 500,00 €	500,00 €	500,00 €
2 personnes + 6 enfants	77 828,00 €	5 000,00 €	500,00 €	500,00 €
2 personnes + 7 enfants *	84 932,00 €	5 500,00 €	500,00 €	500,00 €

\* plus 7104 euros par  
enfant supplémentaire  
rattaché fiscalement